

Accueil de l'étranger – Asile / immigration

Le 15 décembre 2007

➤ *Déclaration du Conseil d'administration du CASP du 22/11/07*

➤ *Appel de la Cimade*

➤ *Le plan Kouchner pour les chrétiens d'Irak*

➤ **Déclaration du Conseil d'administration du CASP du 22/11/07**

« Avec ou sans papiers nous continuerons à les accueillir »

Selon l'article 1 de ses statuts, « le centre d'action social protestant dans la région parisienne, ci-après dénommé CASP, est une association ayant pour objet d'accueillir, d'aider, de conseiller, d'accompagner, de soutenir, sans distinction de religion, de race, d'idéologie, ou de nationalité ceux qui le consultent, en raison de difficultés d'ordre social, psychologique, relationnel, juridique, matériel, économique et spirituel » et en référence à son projet associatif adopté en avril 2005, **le Conseil d'administration du CASP, réuni à Paris le 22 novembre 2007 relève que :**

- Les services du CASP accueillent tous les jours des personnes en grande difficulté sociale, parmi lesquelles se trouvent de nombreuses personnes sans papiers.
- Seules ou en famille, elles sont exclues de la plupart des droits sociaux et n'ont pas de perspective d'avenir. Elles ont besoin d'un hébergement, d'un accompagnement social, médical et psychologique, que seule une association telle que le CASP a vocation aujourd'hui à proposer.
- Depuis quelques mois la pression politique et policière fait craindre à beaucoup de ces personnes d'être arrêtées et reconduites dans leur pays d'origine sans autre considération pour leur situation personnelle. Certaines n'osent plus sortir, se cachent dans des lieux parfois reculés au risque parfois de leur vie, en tout cas de leur santé et de celle de leurs enfants.
- La loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, qui vient d'être votée, fait craindre une dérive de nos missions à des fins de répression et de contrôle.

En conséquence le Conseil d'administration tient à affirmer que :

- La mission de service public déléguée à certains établissements et services de notre association est d'assurer un accueil et un suivi inconditionnels. Elle n'est pas de contribuer à l'interpellation des étrangers en situation irrégulière. Ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas notre mission.
- Il n'est pas digne pour notre pays de rejeter dans la clandestinité et dans la rue des milliers de personnes sans papiers qui n'oseront plus se présenter dans les centres d'accueil de jour et seront livrées à elles mêmes, sans accès aux soins et sans ressources.
- C'est pourquoi nous continuerons à accueillir sans aucune distinction dans nos lieux d'accueil de jour et dans nos hébergements d'urgence ou de stabilisation, toute personne qui sollicite notre aide, qu'elle soit avec ou sans papiers.

Paris, le 22 novembre 2007.

➤ Appel de la Cimade

La Cimade a lancé, avec 14 autres associations, dont la Fédération de l'Entraide Protestante, une pétition pour dénoncer un projet de directive européenne sur l'enfermement et le renvoi des étrangers en situation irrégulière (voir [veille de novembre 2007](#)). Si elle était adoptée, cette directive harmoniserait par le bas les normes en vigueur dans les différents Etats membres et porterait gravement atteinte aux droits de l'homme en banalisant le principe de l'enfermement des personnes comme mode de gestion des migrants.

Ce projet de directive relevant – pour la première fois sur les questions d'asile et d'immigration – de la procédure de codécision entre le Conseil des Ministres européens et le Parlement, nous estimons essentiel que les citoyens et les sociétés civiles se mobilisent et interpellent les parlementaires européens afin qu'ils refusent d'adopter un tel projet.

Nous vous invitons donc à signer cette pétition sur le site www.directivedelahonte.org et à la faire connaître autour de vous.

Vous pouvez également interpellier directement les parlementaires européens en leur écrivant. N'hésitez pas à doubler vos envois par email d'un fax ou d'un courrier, car les emails peuvent facilement être volontairement ignorés par le destinataire.

Vous trouverez la liste des députés européens et leurs coordonnées sur le site du Parlement européen, et plus précisément à l'adresse :

<http://www.europarl.europa.eu/members.do?language=FR>

Les emails ne figurent pas sur ce site, mais chaque député européen a une adresse email construite sur le format suivant : « prénom.nom@europarl.europa.eu ». (avec un tiret pour les prénoms composés comme Jean-Louis, et avec les prénoms attachés lorsqu'il y en a plusieurs).

Il est tout à fait possible d'obtenir le rejet ou l'abandon de ce projet de directive, cela ne dépend que de notre capacité à nous mobiliser. Nous comptons sur votre aide et votre soutien.

La Cimade

➤Le plan Kouchner pour les chrétiens d'Irak

Source : Article de Marie-Christine Tabet du 10/12/2007 Le Figaro

« Matignon doit étudier cette semaine un projet d'accueil en France des chaldéens d'Irak qui se heurte à la politique de maîtrise des flux migratoires.

Comment la France peut-elle apporter son soutien aux chaldéens, la minorité chrétienne irakienne, sans provoquer une vague d'immigration en provenance de Bagdad ? C'est cette épineuse question que devra trancher Matignon cette semaine, au cours d'un comité interministériel. Le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, a en effet la ferme intention de mettre en place «un plan d'accueil des ressortissants irakiens de confession chrétienne». Dans les prochains mois, Paris devrait faciliter l'installation de plusieurs centaines d'entre eux en France.

Lors de son déplacement à Bagdad, en août dernier, le locataire du Quai d'Orsay a pris cet engagement au cours d'une rencontre avec le patriarche irakien Emmanuel III Delly.

Mais la généreuse promesse du ministre n'est pas simple à tenir. En 2005, le président Chirac avait déjà pris des engagements semblables sans qu'ils soient suivis d'aucun effet. Et pour cause : une note du ministère des Affaires étrangères en date du 20 novembre 2007 précise que «la politique jusqu'à présent en matière de délivrance de visas (.) visait à nous prémunir de la pression migratoire que créerait l'envoi d'un signal à tous les candidats irakiens au départ». Le projet Kouchner se heurte en effet à la politique migratoire française. Brice Hortefeux, le ministre en charge du dossier, plaide en effet depuis des mois pour l'élaboration d'une politique européenne. Au moment où la France s'apprête à prendre la présidence de l'Union européenne, à compter du 1er juillet 2008, il serait malvenu que Paris se saisisse en solo de la question des réfugiés irakiens.

D'autant que le dossier inquiète toutes les capitales européennes, qui attendent la venue de nombreux réfugiés au cours de l'année à venir. Les Britanniques se plaignent déjà de voir arriver depuis la France, par le port de Cherbourg, des clandestins irakiens. Le 1er octobre 2006, sur la foi d'une rumeur d'une augmentation du nombre de visas pour les Irakiens, l'ambassade de France en Syrie où vivent des milliers de réfugiés avait été prise d'assaut par 600 personnes tandis que celle d'Espagne voyait se presser devant ses portes quelques 4 000 candidats.

De vrais problèmes techniques Au sein même du Quai d'Orsay, le projet ne fait pas l'unanimité. Certains diplomates considèrent que les chrétiens apparaissent proportionnellement moins menacés que les autres communautés, car ils ne représenteraient pas un enjeu dans les conflits qui déchirent le pays. Selon eux, les chaldéens auraient en outre la possibilité de se réfugier au Kurdistan irakien.

L'opinion chrétienne orientale, enfin, est divisée sur une telle opération qui marginaliserait encore plus les chrétiens désireux de rester sur place. La France pourrait également être suspectée par les pays de la région de conduire une politique discriminatoire en faveur de critères religieux.

Du coup, l'opération Kouchner devrait être beaucoup plus discrète que prévu. Et les annonces publiques envisagées ont été totalement abandonnées. Tout comme la perspective d'avancer un chiffre précis d'Irakiens accueillis. Les chiffres de 1 000 à 2 000 personnes avancés au début du mois de septembre ne sont plus d'actualité. Dans les couloirs ministériels on se borne aujourd'hui à évoquer plusieurs centaines de cas.

À côté de ces questions politiques et diplomatiques, l'accueil de ces populations pose de vrais problèmes techniques. Dans un premier temps, il faut trouver des logements en nombre suffisant.

La France compte seulement 1 300 réfugiés politiques d'origine irakienne, dont moins de la moitié seraient de confession chrétienne. Il n'est donc pas acquis que des chrétiens sollicitant aujourd'hui une demande d'asile en France recevraient automatiquement une réponse favorable de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). «Ils devront prouver qu'ils sont individuellement victimes de persécution, rappelle un agent de l'Ofpra, faute de quoi ils seraient déboutés et se retrouveraient réduits à la clandestinité pour rester en France.» En clair, les invités se transformeraient en sans-papiers !

Le gouvernement travaille ce pendant sur plusieurs pistes qui permettraient de contourner cet écueil. Sans préjuger de demandes d'asile qui pourraient être déposées individuellement, la France peut accorder des titres de séjour classiques à des étrangers qui répondent à des critères particuliers, par exemple la maîtrise de la langue française, des qualifications professionnelles dont la France a besoin.

Ce dispositif permettrait en outre d'être ouvert aux Irakiens en dehors de considérations religieuses, mais il profiterait notamment aux chrétiens plutôt plus francophones et francophiles que la moyenne de leurs compatriotes. »